



Israël renouvelle la loi raciste sur le mariage

Description

Par Ali Abunimah, le 3 juin 2020



La version d'Israël de l'apartheid est peut-être plus subtile que celle d'Afrique du Sud, mais fondamentalement son but est le même : un harcèlement ethnique et racial, la ségrégation et la domination. (Image-Alliance/DPA)

Cette semaine, Israël a [renouvelé](#) l'une des [dizaines de lois](#) les plus ouvertement racistes de ses registres qui discriminent les Palestiniens et les citoyens palestiniens d'Israël.

La loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël interdit aux citoyen-nes israéliens qui ont épousé des Palestinien-nes de la Cisjordanie et de la bande de Gaza occupées, ainsi qu'aux ressortissants de plusieurs autres États de la région, de vivre avec leur conjoint-e en Israël.

La loi concerne des dizaines de milliers de familles palestiniennes des deux côtés de la Ligne verte, entre Israël et la Cisjordanie, empêchant des Palestiniens d'entrer illégalement en Israël pour rejoindre leur conjoint-e, indique Adalah, un groupe de défense qui a organisé des [remises en cause judiciaires de la loi](#), en vain.

Initialement adoptée en tant que mesure d'exception en 2003, cette disposition a depuis été renouvelée chaque année.

La loi s'inscrit dans les tentatives d'Israël visant à empêcher toute croissance de la population palestinienne, une mesure fondamentalement raciste que les dirigeants israéliens justifiaient comme nécessaire pour conserver une majorité juive.

Zvi Hauser, responsable du Comité des Affaires étrangères et de la Défense de la Knesset, le parlement israélien, a affirmé que le renouvellement de cette loi était justifié par la [loi racémment adoptée par Israël sur l'État-nation du peuple juif](#), loi qui, selon des avocats, transgresse les interdictions internationales sur l'apartheid.

Dans son intention et ses effets, la loi israélienne sur la citoyenneté n'est pas différente des lois qui étaient en vigueur dans l'Afrique du Sud de l'apartheid pour empêcher tout métissage, le «*croisement*» de personnes de races différentes, et pour décider de l'endroit où le peuple noir pouvait vivre des lois comme celle sur [les zones du groupe](#) et [celle sur l'interdiction des mariages mixtes](#).

Si la loi israélienne n'interdit pas carrément les mariages, elle empêche de fait des citoyens israéliens et les Palestiniens d'exercer leur droit à une vie de famille.

Elle cherche à atteindre précisément le même objectif, tout en utilisant des moyens légèrement plus subtils que ceux utilisés par la suprématie blanche dans l'Afrique du Sud, comme je l'explique dans mon livre de 2014, [La Bataille pour la justice en Palestine](#).

Le harcèlement racial

Au départ, Israël justifiait sa loi sur le mariage pour des raisons de «*sécurité*», une excuse [rejetée par le groupe Human Rights Watch](#).

Human Rights Watch a déclaré en 2012 que «*l'interdiction présumée*» sans «*aucune évaluation individuelle de la possibilité de savoir si la personne en question pourrait menacer la sécurité, est injustifiée*» et elle «*impose un préjudice gravement disproportionné au droit des Palestiniens et de citoyens israéliens de vivre avec leur famille*».

La discrimination dans la loi pourrait s'évaluer «*par ses effets sur les citoyens palestiniens d'Israël par opposition aux citoyens juifs*» ajoute-t-il.

Ariel Sharon, le Premier ministre israélien de l'époque, a reconnu le véritable objectif de la loi, en 2005.

«*Il n'est pas nécessaire de se cacher derrière des arguments de sécurité*» a dit Sharon, «*Il existe un besoin, pour l'existence d'un État juif*».

«*Un suicide national*»

L'objectif démographique raciste de la loi a été affirmé en 2012, quand la Haute cour israélienne a rejeté le défi d'Adalah.

« Les droits de l'homme ne sauraient être mis en œuvre au prix d'un suicide national »
[Le juge Asher Grunis](#), obtenant l'aval de la Cour par une majorité de 6 contre 5.

Approuvant effectivement le harcèlement racial, la décision de la Cour ajoute que « le droit à une vie de famille ne doit pas nécessairement s'exercer à l'intérieur des frontières d'Israël ».

Il faut noter [la similitude frappante](#) des termes utilisés par la Haute Cour d'Israël avec ceux du Premier ministre de l'Afrique du Sud de l'apartheid, Daniel Malan, qui affirmait en 1953, que « l'égalité doit inévitablement signifier pour l'Afrique du Sud blanche rien de moins qu'un suicide national ».

Les Palestiniens [concernés](#) ont [mené campagne](#) pour faire prendre conscience de cette loi raciste en parlant du défi qu'elle pose à « l'amour au temps de l'apartheid ».

Traduction : BP pour l'Agence Média Palestine

Source : [The Electronic Intifada](#)

date créée
2020/06/05